



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Projet de remise en valeur de l'élévateur à grains n° 5 et de son site

*L'Administration portuaire de Montréal retient trois propositions
pour la deuxième phase du processus de sélection*

Montréal, le 8 décembre 2005 – L'Administration portuaire de Montréal (APM) a annoncé aujourd'hui que son conseil d'administration avait approuvé le choix des propositions de remise en valeur de l'élévateur à grains n° 5 (aussi appelé silo n° 5), et de son site, qui se sont qualifiées pour la deuxième phase du processus visant à redonner à ce complexe une nouvelle vocation.

Par cette initiative, l'APM souhaite que le complexe du silo situé à l'entrée du canal de Lachine, dans le Vieux-Montréal, soit réaménagé de façon à en assurer une utilisation optimale et une intégration harmonieuse à l'environnement urbain, social et récréotouristique de ce secteur, tout en respectant les activités portuaires et ferroviaires qui s'y déroulent tout au long de l'année.

Six firmes avaient répondu à l'appel public de propositions qui avait été lancé par l'APM le 21 juin dernier. Trois projets à vocation mixte (résidentielle, commerciale, récréotouristique et culturelle), répondant aux critères d'évaluation, ont ainsi été retenus et passeront à la deuxième phase du processus. Les soumissionnaires de ces projets sont :

- Musée d'art contemporain de Montréal,
- Société n° 5 – une coentreprise formée de Les Développements d'Arcy McGee et L.M. Sauvé (1964) ltée --, et
- BUSAC Immobilier/Conceptions RACHEL-JULIEN inc.

.../2

Les propositions du consortium Décarel inc./Développements Kodem inc./Saucier+Perrotte architectes/Cima+, de l'Atelier Lumière G.L. inc. et de monsieur Daniel Duval n'ont malheureusement pas été retenues, n'ayant pu satisfaire aux exigences de base de l'appel de propositions.

Un processus de sélection rigoureux

Le choix des propositions retenues s'inscrit dans un processus rigoureux. Pour se qualifier, les propositions devaient répondre avec satisfaction à une analyse portant sur la qualité des soumissionnaires, du projet et de l'expertise de l'équipe des professionnels, ainsi que sur la viabilité de la proposition financière encadrant le projet.

Les propositions devaient également prendre en considération un ensemble d'exigences opérationnelles et autres, tels le maintien des activités ferroviaires, portuaires et de la sous-station électrique intégrée au silo n° 5; l'environnement; les orientations d'aménagement des partenaires dans le Vieux-Port et des valeurs patrimoniales et architecturales du bâtiment; et le maintien d'un accès au site via la rue Mill.

Phase 2 : une étape décisive

L'APM entamera dès maintenant les préparatifs en vue de la deuxième phase du processus. C'est à cette étape que le Musée d'art contemporain de Montréal, la Société n° 5, et BUSAC Immobilier/Conceptions RACHEL-JULIEN seront invités à déposer une proposition plus détaillée de leurs projets. Afin de s'assurer de faire le meilleur choix, l'APM prévoit mener des consultations auprès d'organismes compétents dans diverses sphères d'activités.

Enfin, l'APM devra d'abord obtenir les autorisations légales et réglementaires nécessaires pour bien mener à terme cette phase du processus de remise en valeur de l'élévateur n° 5 et de son site.

À propos de l'Administration portuaire de Montréal

L'Administration portuaire de Montréal (APM) est une agence fédérale autonome et rentable, créée par une loi spéciale afin d'exploiter, sans subvention et telle une entreprise privée, ses installations portuaires. Gérée par des gens d'affaires de Montréal, l'APM loue ses terminaux à des entreprises privées. Elle exploite aussi son propre réseau ferroviaire et un terminal céréalier.

Note aux chefs de section photo : Une photographie couleur du silo n° 5 est disponible sur demande.